

Règlement du jeu PUZZLE SPARTOO

1. Société organisatrice

SPARTOO SAS, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Grenoble sous le numéro b 489 895 821 et dont le siège social est situé 16 rue Henri Barbusse 38100 Grenoble.

2. Dates

Le jeu concours dénommé PUZZLE SPARTOO a lieu chaque semaine tout au long de l'année, du mercredi au dimanche suivant à 23h59 selon le tableau ci-dessous sur la page: <http://www.facebook.com/Spartoo.com>

Date de début	Date de fin	Heure de fin
31/10/2012	04/11/2012	23h59
07/11/2012	11/11/2012	23h59
14/11/2012	18/11/2012	23h59
21/11/2012	25/11/2012	23h59
28/11/2012	02/12/2012	23h59
05/12/2012	09/12/2012	23h59
12/12/2012	16/12/2012	23h59
19/12/2012	23/12/2012	23h59
26/12/2012	30/12/2012	23h59
02/01/2013	06/01/2013	23h59
09/01/2013	13/01/2013	23h59
16/01/2013	20/01/2013	23h59
23/01/2013	27/01/2013	23h59
30/01/2013	03/02/2013	23h59
06/02/2013	10/02/2013	23h59
13/02/2013	17/02/2013	23h59
20/02/2013	24/02/2013	23h59
27/02/2013	03/03/2013	23h59
06/03/2013	10/03/2013	23h59
13/03/2013	17/03/2013	23h59
20/03/2013	24/03/2013	23h59
27/03/2013	31/03/2013	23h59
03/04/2013	07/04/2013	23h59
10/04/2013	14/04/2013	23h59
17/04/2013	21/04/2013	23h59
24/04/2013	28/04/2013	23h59
01/05/2013	05/05/2013	23h59
08/05/2013	12/05/2013	23h59
15/05/2013	19/05/2013	23h59
22/05/2013	26/05/2013	23h59
29/05/2013	02/06/2013	23h59

Date de début	Date de fin	Heure de fin
05/06/2013	09/06/2013	23h59
12/06/2013	16/06/2013	23h59
19/06/2013	23/06/2013	23h59
26/06/2013	30/06/2013	23h59
03/07/2013	07/07/2013	23h59
10/07/2013	14/07/2013	23h59
17/07/2013	21/07/2013	23h59
24/07/2013	28/07/2013	23h59
31/07/2013	04/08/2013	23h59
07/08/2013	11/08/2013	23h59
14/08/2013	18/08/2013	23h59
21/08/2013	25/08/2013	23h59
28/08/2013	01/09/2013	23h59
04/09/2013	08/09/2013	23h59
11/09/2013	15/09/2013	23h59
18/09/2013	22/09/2013	23h59
25/09/2013	29/09/2013	23h59
02/10/2013	06/10/2013	23h59
09/10/2013	13/10/2013	23h59
16/10/2013	20/10/2013	23h59
23/10/2013	27/10/2013	23h59
30/10/2013	03/11/2013	23h59
06/11/2013	10/11/2013	23h59
13/11/2013	17/11/2013	23h59
20/11/2013	24/11/2013	23h59
27/11/2013	01/12/2013	23h59
04/12/2013	08/12/2013	23h59
11/12/2013	15/12/2013	23h59
18/12/2013	22/12/2013	23h59
25/12/2013	29/12/2013	23h59

3. Participation

3.1. Conditions de participation

La participation à ce jeu est soumise exclusivement au présent règlement. La participation est limitée aux habitants de France métropolitaine, Corse, Belgique et DOM TOM, majeures remplissant les conditions de participation à la date de début de jeu indiquée dans le paragraphe 2 à l'exception des membres du personnel des structures organisatrices du jeu, et de toute personne ayant participé directement ou indirectement à son organisation ou à sa réalisation, ainsi que leur conjoint et les membres de leur famille : ascendants et descendants.

La société organisatrice SPARTOO pourra effectuer directement ou indirectement toutes vérifications nécessaires afin de contrôler la qualité des participants.

Participer au jeu du PUZZLE implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres joueurs et d'autres parties.

Au-delà des dates et horaires précisés à l'article 3, aucune tentative de participation ne sera validée.

3.2. Modalités de participation

Pour participer au jeu de PUZZLE :

- Il convient de répondre avec exactitude à la question posée en rapport avec une marque sur le formulaire ou bien envoyer sa réponse, nom, prénom et date de naissance par email à facebook@spartoo.com.
- Il convient de remplir les champs obligatoires du formulaire, en fournissant les informations exactes. Dans le cas contraire, la société organisatrice se réserve le droit d'annuler le gain.
- Il convient de cocher la case « j'ai lu et j'accepte le règlement du jeu »

Le nom complet du gagnant sera communiqué sur le mur de la page Facebook de la société SPARTOO une fois par semaine.

En cas de non-respect des modalités de participation, la société organisatrice se réserve le droit d'annuler le gain.

4. Dotations

A gagner : un bon d'achat de 100€ attribué sur SPARTOO.com cumulable avec les promotions en cours sur le site, utilisable en plusieurs fois sur l'ensemble du site hormis produits partenaires, valable 1 an à compter de la date de création, voir conditions sur site. En cas de retour de la commande achetée à l'aide du bon d'achat, le coupon gagné à ce jeu-concours ne pourra pas être ré-utilisé.

La société organisatrice se réserve le droit de remplacer les lots en tout ou partie par d'autres lots de même valeur

La société organisatrice SPARTOO se réserve la possibilité de vérifier l'exactitude des renseignements donnés lors de l'inscription avant de remettre le lot au gagnant. SPARTOO certifie avoir en sa possession le lot mis en jeu et garantit la mise à disposition au gagnant du lot dans la mesure où les informations d'adresse e-mail sont justes.

5. Modalités d'attribution des dotations

Un tirage au sort désignera le nom du gagnant du chèque cadeau, sous réserve que la réponse soit exacte. Dans le cas où la réponse tirée au sort est fautive, le joueur sera éliminé.

L'envoi de la dotation par email vaut remise de celle-ci. La société SPARTOO ne sera en aucun cas responsable si les coordonnées email ne correspondent pas à celles des gagnants, sont erronées ou si l'email ne parvient pas à son destinataire ou parvient hors délai pour une raison indépendante de la volonté de l'organisatrice.

6. Loi Informatique et Libertés

Les informations recueillies lors de ce jeu peuvent être utilisées par la société organisatrice, qui peut être amenée à les transmettre à des partenaires commerciaux ou à des tiers. Conformément à l'article 27 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données peut être exercé à tout moment par écrit auprès de : SPARTOO, Responsable Marketing, 16 rue Henri Barbusse 38100 Grenoble.

7. Réclamations

Toute réclamation devra se faire par écrit en indiquant le nom du jeu, les noms, prénoms et adresses complètes du joueur ainsi que la date et l'heure de participation ; et cela dans un délai de deux semaines maximum après

la clôture du jeu. Aucune réclamation ne sera acceptée après ce délai. Un même participant ne peut recevoir qu'un seul lot. Les participants ne pourront considérer leur lot comme acquis que s'ils reçoivent le mail de confirmation envoyé par SPARTOO après la clôture du jeu-concours auquel ils ont participé.

8. Responsabilités

La société organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue responsable du dysfonctionnement du réseau Internet, de l'avarie des services postaux, de la mauvaise diffusion du jeu-concours, de sa suspension ou de son annulation.

9. Remboursement

La connexion au réseau Internet peut être remboursée au forfait de 0,46 euros TTC (10 minutes de connexion maximum) sur simple demande écrite du participant, accompagnée des justificatifs de connexion suivants:

- un justificatif d'identité (photocopie)
- une indication de l'e-mail qui a servi à la participation
- la date et l'heure de participation
- une copie de la facture FRANCE TELECOM ou du fournisseur d'accès, à l'exclusion du réseau câblé ou par ADSL
- un RIB

Ces éléments sont à faire parvenir à SPARTOO FACEBOOK, 16 rue Henri Barbusse 38100 Grenoble. Toute demande de remboursement devra être faite, au plus tard 30 jours après sa participation, par écrit.

10. Le règlement

Les cas non prévus dans ce règlement seront tranchés par les organisateurs de l'opération et leur décision sera sans appel, la loi française étant la seule applicable. La participation à ce jeu entraîne l'entière acceptation du présent règlement. Les contestations ne seront recevables que dans un délai de deux semaines après la clôture du jeu-concours. La Société organisatrice ne saurait être tenue responsable si pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas fortuit ou force majeure ainsi que tout autre événement rendant impossible l'exécution du jeu-concours dans les conditions initialement prévues), le jeu-concours était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé.

Une copie du règlement peut être obtenue gratuitement par toute personne en faisant la demande écrite à (timbre remboursé au tarif lent en vigueur sur demande conjointe) : SPARTOO SAS – PUZZLE FACEBOOK – 16 rue Henri Barbusse 38100 Grenoble France.

Le règlement complet du jeu a été déposé et enregistré en l'Office SCP ACTA Etude de Maitres PIERSON Joseph – PIERSON Hervé et MEROT Alain société civile professionnelle titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3

Une copie du règlement peut être obtenue gratuitement par toute personne en faisant la demande écrite à (timbre remboursé au tarif lent en vigueur sur demande conjointe) :

Règlement du jeu PUZZLE

SCP ACTA Etude de Maitres PIERSON Joseph – PIERSON Hervé et MEROT Alain société civile professionnelle titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3.

Le dépôt de ce règlement de jeu-concours a été effectué via le site internet : <http://www.reglementdejeu.com>